

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du vendredi 21 juin 2024, à 19h00

Salle des spectacles, Couvet



PRÉSIDENCE M. Niels Rosselet-Christ (UDC)

Le président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie le public et la presse de leur présence. Après avoir soufflé ses 35 bougies hier, il souhaite aujourd'hui un bon anniversaire à M. Florian Dreyer (PLR), qui fête ses 27 ans.

Le président rappelle également qu'au terme des travaux de ce soir, il y aura quelques allocutions afin de marquer le départ du conseiller communal M. Yves Fatton, puis la fin du mandat de président du Législatif. Ensuite, les membres inscrits auront le plaisir de partager un repas en toute convivialité.

Enfin, à la demande de la régie, il ajoute qu'il est nécessaire que toutes les prises de paroles se fassent au micro afin de garantir la bonne rédaction du procès-verbal.

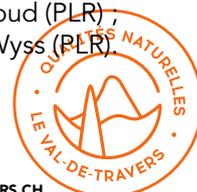
1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 31 membres (32 à l'arrivée de M. Burim Ahmetaj (PS) à 19h10)

Majorité absolue: 17 voix

- Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- Pour le PLR** Malo Bortolini; Sébastien Burri; Florian Dreyer; Olivier Fahrni; Jean-Philippe Franel; Alexandre Iseppi; Daniel Otth; Adrien Pagnier; Blaise Porret; Jean-Michel Rossetti et Caryl Tüller.
- Pour le PS** Burim Ahmetaj; Miguel Dominguez; Jean-Marc Hirschy; Emil Margot; Cécile Mermet; François Oppliger et René Perret.
- Pour le POP** Jean Noël Bovard; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- Pour Les Verts** Naomi Humbert et Heinz Salvisberg.
- Pour le PVL** Vincent Casaubon
- Pour l'UDC** Christiane Barbey; Sokol Mehmetaj; André Rosselet; Niels Rosselet-Christ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- Excusés** 9 membres Nicolas Béranek (PS); Denis Cherbuin (PLR); Katia Della Pietra (PS); Jean-Paul Gattolliat (PLR); Jean-Daniel Piot (PS); Laure Pitteloud (PLR); Céline Rufener Eschler (PLR); Sergio Santiago (Les Verts) et Pierre-Alain Wyss (PLR).



La conseillère communale et les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, M. Steve Schimmer, technicien du son, ainsi que six spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 mai 2024
3. Lettres et pétitions
4. Examen et approbation des comptes annuels 2023
5. Rapports de gestion 2023 (rapports d'information)
6. Crédit de 12'200'000 francs pour la création du chauffage à distance (CAD) de Môtiers
7. Bilan de législature (rapport d'information)
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

GED 51890

Le procès-verbal ne suscitant pas de commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition n'est parvenue au président.

4. Examen et approbation des comptes annuels 2023

GED acg49974 | rcg50969

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que c'est avec un certain plaisir que le Conseil communal présente ses comptes 2023 positifs pour près d'un million de francs, liés à différentes raisons dont il parlera tout à l'heure. Près d'un million de francs pour un total de charges de 72,7 millions : ce résultat est un vrai résultat, pas comptable, comme c'était le cas lors d'années précédentes où il y avait eu des réévaluations de participations. Cette année, c'est vraiment un résultat noir avec aussi une partie de réévaluation de participation, mais aussi de très bonnes nouvelles au niveau fiscal. Concernant les impôts, il y a une augmentation importante des revenus fiscaux, tout impôts confondus, personnes physiques, personnes morales, le fonds IPM, les frontaliers, pour près de 3 millions de francs en plus, ce qui constitue pratiquement un record pour la commune de Val-de-Travers. Et puis globalement, une maîtrise des charges par rapport au budget 2023 qui avait été amendé en décembre 2022 pour près de 900'000 francs. Le budget des charges est maîtrisé et entre dans ce cadre-là. Il y a donc ces deux facettes, d'une part les revenus fiscaux en augmentation, puis la maîtrise des charges qui expliquent ce résultat de pratiquement 1 million de francs. La situation est donc meilleure que ce qui avait été envisagé en décembre 2023, et c'est tout à fait satisfaisant.

Il rappelle certains éléments principaux concernant les charges. Il est à noter que certaines dépenses n'ont pas été effectuées pour près d'un million de francs, 900'000 francs pour être précis, qui sont de différentes natures : des charges qui n'ont pas pu être faites ou des charges qui ont été évidemment maîtrisées. Il y

a un élément très important au niveau de l'amélioration qui concerne la facture sociale pour plus de 500'000 francs et qui concerne l'entier du canton de Neuchâtel, vu qu'il y a un partage des charges avec les autres communes et là, c'est vraiment le symbole d'une année 2023 économiquement favorable, avec un taux de chômage très bas de 2,7 % en moyenne annuelle, de mémoire. Cela se reflète aussi sur la facture sociale. Il y a aussi des impôts pour 3,2 millions de francs. C'est un élément extrêmement rassurant pour la Commune. Ces impôts, en augmentation, sont aussi liés à un contexte économique très favorable en 2023.

Au niveau des réévaluations de participations, donc plutôt dans la partie comptable obligatoire des comptes, il y a pour 1,2 million de réévaluation positive de notre participation dans le Groupe E. L'année passée déjà, la Commune avait une réévaluation importante dans la SEVT. Pour rappel, c'est une obligation liée au MCH2. Cette année, on a réévalué aussi le Groupe E en prenant les comptes consolidés du Groupe E et non pas l'entité Groupe E comme l'année passée, donc on a bondi de 1,2 million de francs. Cette amélioration comptable est péjorée par une réévaluation négative d'Ambulance des Vallées Neuchâteloises pour plus de 500'000 francs. Quand la commune de Val-de-Travers a acheté Ambulance Roland Sàrl, l'entreprise avait été vidée de ses liquidités tout à fait consciemment. Et sur la base des comptes 2022 de l'entreprise, la valeur a dû être baissée et le résultat, c'est à peu près 500'000 francs de réévaluation à la baisse. Ça ne veut pas dire que l'entreprise n'est pas viable, au contraire, ça fonctionne très bien. Mais évidemment, le résultat d'AVN de 2023 apparaîtra dans les comptes 2024.

Au niveau des péjorations, il y a des charges non prévues pour près d'un million de francs liées principalement aux actes de défaut de biens où la Commune n'a pas la main dessus. Ce sont des sommes qui varient de façon extrêmement importante d'année en année, et la Commune n'a pas de marge de manœuvre. D'autres charges non prévues sont liées au débardage, surtout l'année passée, où énormément de bois a dû être coupé et façonné. Mais ces charges conduiront évidemment à des revenus, soit en 2023, soit les années suivantes, parce que ce bois sera valorisé en bois d'énergie principalement. Au niveau des péjorations il y a également une augmentation des charges d'intérêts par rapport au budget 2023 de près de 92'000 francs. Evidemment, c'est lié aux investissements très importants qui ont eu lieu en 2023. Quand on investit beaucoup, il faut aussi emprunter parce que le taux d'autofinancement n'est pas suffisant. Et donc là, il y a une augmentation des charges d'un peu moins de 100'000 francs. Mais comme lu encore hier dans la presse, l'annonce de la BNS de baisser le taux directeur est plutôt quelque chose de favorable pour notre Commune et pour toutes les collectivités publiques en général, qui permettra aussi, après avoir connu une hausse des taux d'intérêt en 2022-2023, d'avoir un tassement, voire une baisse.

Un élément qui était aussi compris dans le budget 2023, c'est la vente du bâtiment de l'ancien Lycée, sis Avenue Daniel-Jeanrichard 4, à l'entreprise Voutilainen où le Conseil communal pensait faire passer l'entier du revenu dans le compte de fonctionnement. Malheureusement, le service des communes ne l'a pas permis. Donc uniquement le « bénéfice » de cette vente apparaît dans le compte de résultat. Le reste du montant apparaît dans le bilan et n'apparaît pas dans la dernière ligne du compte de résultat. Il y a aussi une péjoration, mais une péjoration tout à fait positive, c'est-à-dire que le montant qui avait été prévu dans le budget 2023 de 1,8 million de francs dans la fameuse réserve de politique budgétaire n'a pas dû être prélevé. Depuis 2009, il y a eu une seule fois où cette réserve a dû être ponctionnée. Cette année, on n'en a ni la possibilité ni la nécessité, vu les très bons rendements des revenus financiers et revenus fiscaux. C'est donc une amélioration très importante par rapport au budget initial de 2023 qui avait été soumis au Législatif de près de 5 millions de francs. En 2021, il y a eu une perte d'un peu moins de 600'000 francs. L'année passée, un bénéfice de 1,7 million et cette année, un bénéfice d'un million de francs.

Le Conseil communal et toute l'administration feront le nécessaire pour poursuivre sur cette lancée, sachant qu'effectivement les revenus fiscaux évoluent aussi. Maintenant il y a un tassement aussi dans certaines entreprises, au niveau cantonal ou au niveau suisse ; il y aura évidemment un impact aussi sur notre commune, mais ça, c'est plutôt les perspectives 2024. Voilà un petit peu les principaux éléments, avec aussi un élément qui est, comme dit, une augmentation maîtrisée des charges d'environ 100'000 francs. C'est un élément, un point d'attention qui reste évidemment autant celui du Conseil général que du Conseil communal, de maîtriser ces charges à l'avenir, sachant que des investissements en cours devront être faits et les investissements conduisent à des coûts dans les comptes de fonctionnement qui sont liés aux amortissements et aux taux d'intérêt. Il est donc important de maîtriser autant que possible les charges au quotidien. Et tout ça aussi pour dire que les investissements ont été très importants en 2023, un record, pratiquement 15 millions de francs, dont une partie a été

subventionnée par d'autres entités ou d'autres collectivités publiques comme la Confédération ou le Canton, pour près de 5 millions. Il y a à peu près un investissement net communal de 10 millions, mais le Législatif a voté sciemment ces dernières années le PGEE, le PGA, les constructions de structures pré et parascolaires à Couvet, à Fleurier, à Môtiers, qui n'est pas encore commencé à être construit, donc il n'y a pas d'impact pour l'instant, mais ce sont des montants extrêmement importants pour l'attractivité de la Commune. Ces montants-là doivent être financés d'une manière ou d'une autre et cette manière, malheureusement, à Val-de-Travers, est plutôt par l'emprunt.

Un point d'attention supplémentaire, c'est la dette par habitant, qui passe à près de 4'800 francs par personne, ce qui est un montant important et qui doit être contrôlé et surveillé à l'avenir.

Le Conseil communal espère que 2024 soit autant réjouissant au niveau des revenus fiscaux. Les charges continuent d'être maîtrisées. Mais effectivement, ça reste une situation d'un optimisme prudent. Le Conseil communal va poursuivre là-dessus, sachant que dès 2024, des rentrées supplémentaires sont déjà annoncées, comme la compensation des charges géo topographiques pour près de 800'000 francs, mais qui avait été évidemment comptée dans le budget 2024.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

Au nom de la Commission de gestion et des finances (CGF), M. Jean-Marc HIRSCHY (président) prend la parole en ces termes : *« La CGF s'est réunie le mardi 28 mai 2024 à Couvet, pour l'examen des comptes 2023 et des rapports de gestion. Comme d'habitude, le rapport relatif aux comptes 2023 est d'excellente facture. La Commission a notamment apprécié le maintien de la page 5, introduite l'année passée, qui résume les principaux écarts entre les comptes et le budget de manière très explicite. En outre, également depuis l'année passée, par obligation légale, le rapport contient aussi les comptes résumés des sociétés détenues à plus de 20 % par la Commune. La Commission y a constaté l'apparition de AVN (Ambulances des Vallées Neuchâteloises Sàrl), en page 66 et 67, montrant encore le bilan de Ambulances Roland qui n'est pas représentatif de la situation actuelle. Cependant, la Commission rappelle que ces bilans sont ceux de l'année précédente du rapport des comptes, soit ceux de 2022 et qu'à l'époque, AVN n'existait pas encore. Le premier bilan pertinent de AVN sera inclus dans le rapport des comptes 2024.*

Le résultat de l'exercice 2023 est positif d'environ 1 million de francs, ce qui, en comparaison au budget qui annonçait un déficit de 1,2 million de francs, a été salué par la Commission. Comme très bien expliqué dans le rapport des comptes, ce résultat est encore plus favorable qu'il n'y paraît. En effet, contrairement à 2022, il ne résulte pas d'une réévaluation comptable exceptionnelle, mais principalement d'une augmentation significative des revenus fiscaux, qui atteignent un niveau record et notamment d'un coût inférieur de la facture sociale. La revue, dorénavant annuelle, de la participation de la Commune dans des entités externes contribue, quant à elle, à un revenu de 700'000 francs. Ces améliorations ainsi que la non utilisation de la réserve de politique budgétaire montrent que la différence réelle entre budget et comptes s'élève à 5 millions de francs.

Cette différence importante entre budget et comptes est courante et logique car si la Commune arrive généralement bien à estimer ses charges futures, il lui est souvent bien plus compliqué de prévoir les revenus fiscaux qui dépendent de nombreux facteurs externes. Même s'il déclenche souvent d'après négociations, l'établissement du budget est un exercice d'équilibrisme dans lequel notre Commune démontre une certaine prudence quant aux revenus escomptés et cette approche est appréciée par la Commission.

Identiquement à l'année précédente, les conditions n'étant plus réunies, il n'a pas été possible, ni d'ailleurs nécessaire, d'activer la réserve de politique budgétaire qui, pour rappel, n'a été activée qu'une seule fois depuis sa création. La réserve reste donc dotée de plus de 13 millions de francs, comme indiqué dans l'État du capital propre, en page 47 des comptes.

La Commission constate également que les efforts constants du Conseil communal et des services communaux pour optimiser les dépenses portent leurs fruits. En effet, la maîtrise des charges de biens et services a permis de contrebalancer quasiment totalement l'augmentation des coûts. Ces charges ont fait l'objet de nombreuses discussions lors de l'établissement du budget 2023 et le Conseil communal a réussi à atteindre l'objectif visé.

Identiquement à l'année passée, la Commission s'est penchée sur le coût de l'endettement qui a augmenté de 12 % en une année et qui reste le seul indicateur préoccupant. Le Conseil communal a expliqué qu'en comparaison avec les autres communes, ce taux reste dans la moyenne cantonale. Il n'affecte pas, pour l'instant, la capacité d'emprunt de la Commune et ne remet pas en question les investissements votés ces dernières années. Il est néanmoins important de rester prudent face aux futurs investissements conséquents, car même si les taux d'intérêts baissent, ils demeurent encore plus élevés que le taux moyen de la dette communale.

La Commission a aussi apprécié les rapports de gestion des différents dicastères qui ont été mis à jour et qui, mis à part quelques coquilles relevées par la Commission, reflètent la situation actuelle. A noter encore qu'à la date de la réunion de la Commission, le rapport de révision n'était pas encore disponible, mais que le Conseil communal ne prévoyait pas d'y trouver de point impactant les comptes 2023.

Pour conclure, tout en se réjouissant de la santé financière des comptes 2023, la Commission recommande de continuer de contenir les charges dans les années à venir. La Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité l'adoption des comptes et des rapports de gestion 2023. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Alexandre ISEPPI (PLR) prend la parole ainsi : « *Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal pour l'excellente qualité et les informations détaillées du rapport à l'appui des comptes 2023.*

Le PLR est doublement satisfait du résultat des comptes 2023 :

Premièrement, Val-de-Travers boucle 2023 avec un résultat d'exploitation positif, ce qui n'était plus arrivé depuis 2018. En effet, les comptes 2022 affichaient un résultat positif, mais cela était dû à la réévaluation des participations de la Commune dans plusieurs entités pour quelque 3,3 millions. Sans cet artifice comptable imposé par MCH2, 2022 aurait affiché un déficit d'exploitation de l'ordre de 1,5 million. Situation toute autre en 2023, puisque si l'on ne tient pas compte de la réévaluation de la participation de la Commune dans le Groupe E, le résultat d'exploitation est positif d'environ 200'000 francs.

Je disais doublement satisfait, car ce résultat est le fruit du travail continu de tous pour respecter le cadre budgétaire au niveau des dépenses. En effet, il faut souligner que les charges de personnel et les coûts des biens, services et marchandises (BSM) sont conformes au budget 2023 qui intégrait 870'000 francs de réduction sur ces postes au travers des deux amendements proposés par le PLR et acceptés après de longs débats par le Conseil général.

Comme le mentionne le rapport du Conseil communal, ce résultat ne doit toutefois pas nous faire baisser la garde, car il a été rendu possible grâce à une importante augmentation des recettes fiscales (3.2 Mio), sachant que ce poste est totalement dépendant de la conjoncture.

De plus, les importants investissements votés ces dernières années ainsi que l'exploitation des structures d'accueil vont occasionner une augmentation des coûts d'exploitation estimée à 3 millions par année. Les nouvelles autorités devront donc trouver des solutions pour que Val-de-Travers puisse assumer ces charges supplémentaires sans devoir augmenter les impôts. Cela ressemble furieusement à un scénario de « mission impossible ».

Vous l'aurez compris, le PLR acceptera à l'unanimité les comptes 2023. »

Mme Sylvia SCHÜLÉ (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC a pris minutieusement connaissance du rapport des comptes 2023. Il tient tout d'abord à remercier l'ensemble du personnel communal ayant œuvré sur ce dernier pour la qualité du travail fourni.*

Notre groupe se réjouit de cet exercice qui se solde une fois encore sur des chiffres noirs. Toutefois, il ne s'agit pas non plus de sauter de joie de façon irréfléchie. Certes, nous saluons la bonne tenue des finances communales ainsi que l'absence de besoin de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, mais nous soulignons que ces bons résultats dépendent entre autres de « bonnes surprises », un facteur dont la variabilité ne permet pas de planification raisonnable.

En outre, ce bon résultat ne doit pas être un prétexte pour dépenser les deniers publics à foison dans le futur ; les équilibres financiers restent très fragiles. Nous aurons notamment plusieurs gros projets dont il va falloir assurer le financement – celui qui est sur toutes les lèvres étant la Piscine des Combes – financement qui reste à ce jour incertain.

La qualité de vie de notre Commune dépend aussi de la qualité de ses investissements, de ses infrastructures et de sa fiscalité : cela requiert une discipline financière qui, à terme, doit être plus stricte que celle appliquée jusqu'alors.

Sans vouloir refaire ici le débat sur le budget, notre Commune doit sérieusement s'interroger sur la pertinence de certaines dépenses ; est-il par exemple raisonnable d'octroyer l'échelon salarial ET l'indexation sur l'inflation, alors que les finances sont fragiles et que les salaires de la fonction publique sont conséquemment plus élevés que dans le secteur privé, comme le confirme d'ailleurs une nouvelle étude de l'Institut de politique économique suisse (IWP) de l'Université de Lucerne révélée par le Blick le 7 juin dernier ?

Est-il raisonnable de dépenser des centaines de milliers de francs en études pour la réalisation de projets structurels ? L'enveloppe allouée aux seules études ne pourrait-elle (et ne devrait-elle) pas être revue à la baisse ?

Est-il raisonnable d'acheter du matériel de bureau à des prix sensiblement plus élevés que ceux qui se pratiquent sur le marché ordinaire ?

Tout ceci sont des éléments qu'on ne peut occulter, et il y en a d'autres.

L'UDC continuera de veiller au grain afin de limiter les dépenses publiques au nécessaire, sans excès ni démesure, et sera au rendez-vous une fois de plus avec des propositions concrètes lors de l'examen du budget 2025.

Dans l'intervalle, l'UDC salue le travail réalisé pour les comptes 2023 et acceptera ces derniers à l'unanimité. »

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole à son tour : « *Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt des comptes de notre Commune et remercie le Conseil communal ainsi que les services communaux pour leur rapport.*

Nous sommes évidemment très satisfaits de ce résultat communal positif. Celui-ci nous amène à quelques réflexions.

Premièrement, ce résultat inattendu expose notre forte dépendance à la conjoncture en matière de rentrées fiscales. En effet, il convient de toujours garder en tête, lors de l'élaboration des budgets, qu'il existe une asymétrie informationnelle entre les dépenses et les revenus. Les dépenses sont largement prévisibles et peu fluctuantes, tandis que les revenus sont beaucoup plus aléatoires et difficiles à quantifier (ceux-ci sont d'ailleurs souvent évalués au plus bas).

Deuxièmement, nous tenons également à rappeler que cette Assemblée a connu quelques débats houleux lors du vote du dernier budget, autour notamment d'une divergence de 300'000 francs entre deux propositions de baisse des dépenses. Mis en regard des quelques 5 millions de différence entre le budget et les comptes 2023, cela nous permet de relativiser de tels chiffres. Il sera sûrement utile de s'en rappeler lors de nos futures discussions sur le budget 2025.

Troisièmement, nous relevons que les travailleurs frontaliers ont apporté plus de 4 millions de francs d'impôts à Val-de-Travers, soit environs 1/5 des revenus fiscaux des personnes physiques. Ceux-ci participent donc bel et bien en partie aux finances communales.

Quatrièmement et pour finir, le groupe socialiste reste bien conscient que les difficultés financières sont loin d'être derrière nous. Toujours dans la perspective d'améliorer l'attractivité des prestations de notre Commune, nous continuerons donc d'évaluer au cas par cas les projets de notre Commune afin de décider si l'investissement en vaut la peine. En effet, au-delà du coût des intérêts, chaque investissement comporte également son lot de coûts de fonctionnement.

Vous l'aurez donc compris, le groupe socialiste est satisfait de ce résultat et soutiendra l'arrêté à l'unanimité.

Pour finir, petite remarque d'un point de vue pratique. Nous trouvons que proposer les comptes dans un format électronique par défaut tout en proposant de le recevoir sur papier pour ceux qui le souhaitent est une très bonne idée. Toutefois, le document au format PDF que nous avons reçu ne comportaient ni signet ni possibilité de recherche dans le document. Pour un dossier de 225 pages, cela n'est pas très pratique pour procéder à une analyse. Nous prions le Conseil communal de veiller à l'avenir à ce que ce type de document soit mieux préparé de ce point de vue, en vous remerciant d'avance de nous faciliter le travail. »

M. Philippe VAUCHER (POP) s'exprime ainsi : *« En préambule, nous tenons à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le rapport de gestion et les comptes qui nous sont présentés ce soir, comme pour le travail effectué tout au long de l'année. Le résultat positif des comptes est aussi une conséquence de la qualité de ce travail.*

Des comptes 2023 bouclant dans le noir avec un bénéfice de 943'165 francs, alors que le total de charges est de 72,7 millions, voilà un résultat qui ne peut que nous réjouir.

C'est la onzième fois dans l'histoire de Val-de-Travers, sur quinze exercices bouclés, que les comptes communaux sont dans les chiffres noirs. Cette nouvelle est d'autant plus réjouissante que le budget n'était pas optimiste. Nous nous retrouvons ce soir avec une amélioration d'environ quatre millions et demi par rapport à ce qui était initialement prévu, puisque bien sûr, le prélèvement prévu d'1,8 million à la réserve de politique conjoncturelle n'a pas été nécessaire. Celle-ci reste donc à plus de 13 millions.

Ces comptes bénéficiaires, alors que le budget prévoyait un déficit, est l'illustration du fait que, s'il est aisé d'estimer les dépenses, il est très difficile d'estimer les rentrées fiscales. C'est la bonne conjoncture économique actuelle qui permet à notre Commune d'afficher ce résultat aujourd'hui.

Depuis son avènement, Val-de-Travers a toujours présenté des budgets prudents, ce que nous saluons car le bon sens pousse à cette prudence. Lorsque que nous votons le budget, il faut garder à l'esprit que nous ne maîtrisons pas les rentrées communales. C'est pourquoi il s'agit de ne pas paniquer au moindre budget déficitaire et voter des coupes à la hache n'importe où et n'importe comment ; que ce soit dans les prestations à la population, le développement des infrastructures communales ou dans les salaires du personnel.

Il faut aussi relever que le bénéfice des comptes 2023 ne se répétera peut-être pas en 2024. C'est du moins le cas si l'on s'en réfère au budget. Si le résultat sur lequel nous votons aujourd'hui est réjouissant, il n'est donc pas de mise de diminuer la rigueur avec laquelle notre Commune est gérée, pas plus que d'envisager une baisse des rentrées fiscales.

Enfin, en conclusion, nous voulons saluer le fait que Val-de-Travers est une Commune dynamique qui investit pour sa jeunesse avec des structures d'accueil des enfants et une école de qualité, pour le développement de grands projets (CAD, protection contre les chutes de pierres, réseau d'eau et bientôt nous l'espérons piscine des Combes) afin d'assurer une qualité de vie à la population, et ce au meilleur coût. L'attractivité de notre Commune, à l'interne mais aussi pour attirer de nouveaux résidents, dépend de ces investissements. »

M. Thierry RAY (AGORA) fait l'intervention suivante : *« En préambule, nous précisons que nous nous n'exprimerons qu'à une seule reprise concernant les points 4 et 5 de l'ordre du jour.*

Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour l'envoi des deux rapports. Ces documents sont de qualité, le rapport de gestion permettant de se faire une excellente idée du fonctionnement de notre Commune, dicastère par dicastère.

Le groupe AGORA se réjouit que, pour la deuxième année consécutive, la Commune renoue avec les chiffres noirs et acceptera les comptes 2023.

Une attention particulière sur les charges doit nous habiter en permanence, autorités exécutives comme législatives, afin d'en assurer leur maîtrise, y compris dans les années plus compliquées.

La périlleuse équation résidant à leur maîtrise, tout en continuant de développer notre région en respectant le cadre de vie de ses habitants et de sa nature.

Malgré ces bonnes nouvelles, il ne faut pas se voiler la face : chers collègues, la situation globale de Val-de-Travers reste préoccupante :

- Une démographie délicate avec un nombre de décès largement supérieur au nombre de naissances.
- Une population vieillissante.
- Un nombre d'habitants certes stabilisé depuis deux ans grâce en partie à quelques dizaines de permis S délivrés à des personnes ayant fui l'Ukraine et qui retourneront dans leur pays une fois cette sale et ignoble guerre terminée.
- Une dette par habitant largement supérieure à la moyenne cantonale et en impressionnante augmentation depuis dix ans. Dette qui pourrait dans un futur proche rendre les conditions d'emprunts plus difficiles.
- Un coefficient fiscal élevé même si une partie de cet hémicycle semble s'en réjouir.
- Un impôt total moyen par habitant très bas.
- Un taux de participation aux différentes élections et votations systématiquement en-dessous des moyennes cantonales, préoccupation qui fait l'objet d'une interpellation de notre groupe ce soir.

Certes, notre réserve de politique conjoncturelle et notre fortune nous permettent d'entrevoir la prochaine législature avec confiance, mais la vigilance doit rester de mise.

Les budgets présentés au Légitif sont depuis des années dans les chiffres rouges et quand AGORA parle de chiffres rouges, il parle bien des budgets car ce sont eux qui vont déterminer le cap en termes de dépenses que la Commune peut se permettre de faire ou non. Par ailleurs, le Conseil communal est toujours prudent lors des rapports à l'appui des budgets et des comptes et nous saluons ce soir sa lucidité. Nous citons le Conseil communal depuis quelques années : « Notre Commune traverse une période difficile », « le bouclage de l'exercice demande d'entrée d'être relativisé, le budget 2024 atteste une nouvelle fois de difficultés financières, » etc. etc. Le groupe AGORA invite chaque citoyen à se faire une idée de nos propos en consultant les budgets et les comptes, sur le site Internet de la Commune. Ces cinq dernières années, les budgets présentés ont toujours été dans le rouge vif ainsi que trois résultats comptables sur cinq. Dès lors, il n'est pas faux de dire que depuis cinq ans, la Commune connaît les chiffres rouges (allusion à la question 7 déposée ce soir par le PS).

A la lecture de l'excellent rapport de gestion 2023, le groupe AGORA se permet de soulever ce qui nous semble être un problème. Lors de notre intervention de l'année dernière concernant le rapport de gestion 2022, nous avons émis notre étonnement par rapport au taux d'absentéisme des collaborateurs de la Commune, qui se situait à 18,77 jours en moyenne par collaborateur.

Nous observons cette année que ce taux a continué d'augmenter, passant à 20 jours en moyenne par collaborateur. Nous sommes d'ailleurs étonnés que nous soyons le seul groupe à être surpris ce soir.

Une progression impressionnante en cinq ans, puisqu'il se situait en 2019 à 8,37 jours !

Le groupe AGORA souhaite obtenir cette année des réponses précises du Conseil communal concernant les causes de cet absentéisme, car selon nous, une ligne rouge a été franchie.

Pour rappel, la moyenne suisse est de 3,8 % soit 8,3 jours par année et qu'il convient de considérer qu'un taux d'absentéisme d'environ 4 % est plutôt normal et supérieur à 8 % plutôt alarmant.

L'absentéisme à un coût pour une entreprise comme pour une collectivité publique. Avec 20 jours de moyenne par collaborateur (l'équivalent d'un mois de travail), nous estimons que nous sommes largement dans la zone dite « alarmante » ».

M. SIMON-VERMOT (cc) répond au groupe AGORA qu'effectivement, l'absentéisme est indiqué dans le rapport de gestion de son dicastère. C'est un point d'attention soulevé chaque année et présenté à la CGF, surtout maintenant que la Commune est en auto assurance. Effectivement, il y a des cas de longue durée, sept cas, qui ont un impact très important sur le nombre de jours, vu que c'est une moyenne de 20 jours par an et par collaborateur. Si on retranche ces longues durées, on arrive à 11,5-11,55 jours, donc c'est légèrement supérieur à l'année 2022, ce qui n'est pas bien, mais ce qui permet de relativiser un petit peu. Effectivement, c'est un problème qui existe dans toutes les entreprises et le Conseil communal essaie de faire le plus attention possible. Les périodes d'absence de longue durée sont toujours un peu problématiques, car ce sont des maladies qui sont plus ou moins graves. Et puis si le droit public permet de licencier les collaborateurs, ce n'est pas quelque chose que le Conseil communal fait facilement et

rapidement. Par contre, il y a toutes les maladies de courte durée où là il y a un suivi et ça coûte à la Commune à peu près 250'000-300'000 francs par année.

Le Conseil communal rend attentif aussi les collaborateurs au fait qu'un jour par ci, un jour par là, ça compte au final. Alors effectivement, c'est de l'argent qui est versé aux collaborateurs et les collaborateurs ne sont pas tous remplacés pour les courtes durées, mais pour les plus longues durées. Des fois, il y a des remplacements qui s'ajoutent à ces montants-là. Le Conseil communal essaie effectivement que ça soit le service des ressources humaines, mais évidemment, le Conseil communal et tous les cadres essaient de surveiller le plus possible. Comme dit, l'Exécutif a rendu attentif récemment le personnel dans la Newsletter que les absences représentent un coût et que ce dernier est supporté par la collectivité publique. Mais pour l'instant, le chiffre de 20 jours en 2023 doit être mis en perspective par rapport à ces sept longues durées qui sont pour certains pratiquement de deux ans.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 38 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2023.

Il passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe et ouvre la discussion à chaque fois.

Le président passe finalement à l'examen puis au vote de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2023 qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers (RF), du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 8 mai 2024 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 28 mai 2024 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	71'307'923.42
Revenus d'exploitation	Fr.	66'654'011.92
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-4'653'911.50
Charges financières	Fr.	1'188'987.57
Revenus financiers	Fr.	4'639'315.67
Résultat provenant des financements	Fr.	3'450'328.10
Charges extraordinaires	Fr.	187'451.25
Revenus extraordinaires	Fr.	2'334'200.00
Résultat extraordinaire	Fr.	2'146'748.75

Résultat total	Fr. 943'165.35
-----------------------	-----------------------

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr. 15'051'739.04
Recettes	Fr. 4'965'469.16
Investissements nets (augmentation)	Fr. 10'086'269.88

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr. 286'556.95
Recettes	Fr. 108'515.25

d) le bilan au 31 décembre 2023.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve les comptes 2023, tels que présentés par le Conseil communal.

5. Rapports de gestion 2023 (rapports d'information)

GED 50990

Le président indique que les rapports des différents dicastères ont été transmis aux membres du Conseil général. Il donne ensuite la parole aux groupes, le Conseil communal n'ayant pas de remarques particulières à formuler.

La parole n'étant pas demandée, le président poursuit avec l'ordre du jour.

6. Crédit de 12'200'000 francs pour la création du chauffage à distance (CAD) de Môtiers

GED acg50466 | rcg39998

Avant de céder la parole au Conseil communal, le président porte à la connaissance du Législatif la réception, ce jour, d'un courriel adressé au président ainsi qu'à la Chancellerie. Rédigé par M. Santiago, conseiller général du groupe Les Verts, il détaille les raisons de son absence ce soir, et notamment sa récusation formelle sur la présente demande de crédit.

A la demande de M. Sivignon (PS), le président en fait la lecture : « *J'estime que je dois me récuser au point de l'ordre du jour concernant la demande de crédit de 12 millions pour le CAD à Môtiers.*

En effet, étant domicilié à Môtiers et locataire d'un appartement dans le périmètre d'étude, donc dans une certaine mesure directement concerné par le projet, il me semble plus éthique de ne pas siéger lors de ces délibérations.

Par ailleurs, je suggère à la présidence d'inviter également les autres membres du Conseil général domiciliés à Môtiers et potentiellement concernés à se récuser aussi ; à mon humble avis, si le crédit est accepté alors que plusieurs membres (propriétaires et/ou locataires) ont un intérêt particulier évident, il pourrait faire l'objet d'un recours, avec des chances probables d'être admis.

Pour rappel, avant la séance précédente du Conseil général, nous avons reçu une lettre incendiaire d'un habitant de Môtiers, visiblement très remonté contre les autorités communales depuis de nombreuses années, et s'il trouve une raison pour mettre des bâtons dans les roues de la marche communale, il ne va certainement pas se gêner. »

Le président laisse ensuite la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. Eric SIVIGNON (cc) ne va pas reprendre tout dans le détail le rapport, qui était assez complet. Il était également l'objet de discussions en Commission de gestion et des finances et à quelques reprises en Commission d'urbanisme, d'énergie et de développement durable.

Pour rebondir sur le message de M. Santiago (Les Verts), il précise que c'est un projet datant de 2018 qui, à l'époque, avait nécessité quelques études. Si c'est celui-là qui est présenté aujourd'hui, c'est que c'était le premier qui avait été développé dans l'ordre chronologique, après Les Bayards et Couvet.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (président de la CGF) rapporte l'avis de la Commission de gestion et des finances en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit du Conseil communal, le 28 mai dernier.*

Tout d'abord, la Commission partage l'avis que ce projet, datant de 2018 puis relancé en 2021, est ambitieux et en parfaite cohérence avec les objectifs écologiques de la Commune. Il permettra de déployer un système de chauffage renouvelable et économiquement concurrentiel.

Habitée à l'approche de demande de crédit en deux temps, à savoir une première demande de crédit pour l'avant-projet permettant de chiffrer les coûts à $\pm 10\%$, suivi d'une deuxième demande de crédit pour la construction, la Commission a demandé des explications sur la raison de procéder différemment pour ce projet. Suite aux réponses apportées par le Conseil communal, l'approche en une seule demande semble pertinente aux yeux de la Commission, notamment concernant la garantie de la continuité du projet avec le même mandataire sélectionné pour l'avant-projet. D'un point de vue financier, soit l'avant-projet n'est pas concluant et seul son coût sera à la charge de la Commune (environ 260'000 francs), soit l'avant-projet est concluant, la construction se réalise et la totalité des coûts, y compris ceux de l'avant-projet, seront autofinancés. Même si cela est mentionné dans le rapport, la Commission a toutefois recommandé au Conseil communal de bien l'expliquer lors de sa présentation au Conseil Général et d'éventuellement amender l'arrêté.

La Commission a regretté que les gros consommateurs industriels situés au nord de l'ancienne Areuse soient exclus. Le Conseil communal a expliqué que la zone d'activités économiques a bien fait partie de l'étude préliminaire, mais les incertitudes sur le coût pour traverser la voie ferroviaire et la vieille Areuse ont semblé trop importants à ce stade pour que cette zone ait une probabilité assez haute d'être déployée à moyen terme. Des études et devis plus précis devront être faits.

D'autres détails techniques ont également été clarifiés à la satisfaction de la Commission, qui a préavisé favorablement et à l'unanimité la demande de crédit de 12'200'000 francs relative à l'étude et à la construction d'un réseau de chauffage à distance à Môtiers. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Caryl TÜLLER (PLR) prend la parole ainsi : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de 12'200'000 francs pour l'étude de projet et de construction d'un réseau à distance à Môtiers. On vous remercie pour la qualité de ce rapport.*

Les chauffages à distance (CAD) peuvent permettre une meilleure efficacité énergétique en centralisant la production de chaleur et en évitant les pertes d'énergie liées à la gestion individuelle de chaque système de chauffage. Cela peut également contribuer à réduire les coûts de chauffage pour les clients et à améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions polluantes.

Les chauffages à distance des Bayards et Couvet ont fait leurs preuves, cette demande de crédit pour Môtiers est une suite logique afin d'atteindre la nouvelle loi cantonale sur l'énergie qui, je vous le rappelle,

est de réduire les émissions de 60 % d'ici 2035. Est-ce que le CAD améliore le bilan énergétique que ce soit communale ou privé ? Avons-nous des estimations de chiffres ?

Le choix des sources de chaleur énergétique et la zone de bâtiment à raccorder semblent adéquates à l'installation. Le système de garantir l'autofinancement du projet par les clients semble être la bonne solution, à condition que les tarifs soient moins onéreux que d'autres énergies tels que le gaz par exemple.

Concernant le choix des sites, la parcelle communale semble être la meilleure option mais est-ce qu'un CAD a sa place à côté d'une école avec le trafic des véhicules pour approvisionner le chauffage ? Comme le dit le rapport, cette situation est similaire à Couvet. Nous ne sommes pas contre un site privé qui peut valoriser ces bâtiments dans le village. Toutefois, notre groupe a conscience que cette décision se fera suite à l'étude de faisabilité.

On remercie d'avoir prévu la construction de ce projet en parallèle du réaménagement de la traversée du village par le Canton.

Un budget à +25 % est lucide et cela évitera une nouvelle demande de crédit complémentaire. Une situation qu'on a vécu plusieurs fois pendant cette législature.

Le groupe PLR est persuadé que ce projet aboutira et attend impatiemment le retour du Conseil communal des résultats de la pré-étude. Comme vous l'avez compris, notre groupe est plus que favorable à cette demande de crédit. »

Mme Cécile MERMET (PS) prend la parole à son tour : *« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport et de la demande de crédit de 12'200'000 francs pour la création du chauffage à distance de Môtiers avec attention, et en remercie les auteurs.*

Ce projet est en réflexion depuis de nombreuses années, et c'est presque avec soulagement que nous accueillons cette demande aujourd'hui. Les récentes informations cantonales concernant le bois énergie encore disponible dans la région nous encouragent également à nous positionner favorablement en faveur de ce projet et à une réalisation rapide de celui-ci, ce d'autant plus que ce projet a deux composants : l'énergie fournie par le bois tout d'abord, puis par le biais d'une pompe à chaleur dans un second temps.

L'approche de ce projet en une seule phase a été discutée dans nos rangs également, mais le gain de temps que cette approche permet nous a convaincu-es.

L'accueil de ce projet par les habitantes et habitants du village de Môtiers semble très favorable également, et nous ne doutons pas que la solution proposée trouvera rapidement des preneurs et n'aura aucune peine à être un projet autofinancé et rentable – ce qui est évidemment une règle nécessaire dans cette thématique.

S'il semble que les banques sont parfois frileuses quand il s'agit d'installer du chauffage, le groupe socialiste, lui, est prêt à allumer la flamme du progrès et à faire feu de tout bois pour que ce projet prenne racine et prospère. »

M. André ROSSELET (UDC) prend la parole ainsi : *« Si les montants semblent de prime abord importants, nous constatons qu'il s'agit là d'un très bon projet.*

Le chauffage à distance a pour vocation d'être autofinancé, ce qui, à terme, est un avantage. En outre, le développement de cette infrastructure, dans la continuité de ce qui s'est déjà fait ailleurs dans notre Commune, permet non seulement une transition vers un mode de chauffage plus écologique mais également de valoriser encore davantage notre patrimoine forestier, notamment les déchets de coupe. Quoi de mieux qu'un circuit court pour approvisionner la population pour un service élémentaire vital ?

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC remercie le Conseil communal pour ce projet et votera unanimement en sa faveur. »

M. Jean-Noël BOVARD (POP) s'exprime en ces mots : *« Après l'acceptation des comptes positifs, une demande de crédit de plus de 12 millions de francs nous est demandée pour financer la réalisation d'un CAD à Môtiers. Pour le commun des mortels, une telle demande passerait mal :*

Comment ??? pour une fois, la Commune est dans les chiffres noirs, alors on en profite pour faire des dépenses pharaoniques ! c'est n'importe quoi !!!

Vous l'avez certainement entendu à la table ronde du café du commerce ou dans une allée d'un grand distributeur quelconque.

Pourtant, ce projet découle de la loi cantonale votée par le Grand Conseil en septembre 2020 et entrée en vigueur en 2021 et qui implique la réduction des émissions de CO2 de 60 % d'ici 2035. Il présente de nombreuses facettes :

- *Tout d'abord, une étude de faisabilité.*
- *Le choix des sources de chaleur.*
- *La zone de desserte.*
- *L'emplacement de la production de chaleur.*
- *Le choix, crucial, du mode de financement.*

Premier point : l'étude de faisabilité.

Elle est primordiale car si l'autofinancement n'est pas viable, tout le projet capote !

Second point : les sources de chaleur.

Le choix s'est porté sur deux sources, le bois dans un premier temps puis, plus tard, complément avec pompes à chaleur en géothermie.

Troisième point : la zone de desserte.

Cette zone comporte 142 bâtiments parmi lesquels 45 sont intéressés et 56 potentiellement intéressés, ce qui représente en tout environ 70 % des bâtiments de la zone de desserte.

Quatrième point : l'emplacement de la production de chaleur.

Ce point doit logiquement se trouver le plus près possible du centre de la zone de desserte. Pour ce faire, le bien-fonds 1212 est le plus propice, bien qu'imposant la construction d'un bâtiment ad hoc.

Cinquième point : le choix du mode de financement.

Trois possibilités :

- *Contracting avec une grosse boîte : le profit étant l'apanage de ces entreprises à dominance capitaliste, un coût de l'énergie que l'on peut qualifier d'exorbitant a condamné d'office cette variante.*
- *Financement par la SEVT : paradoxalement, les banques se sont montrées frileuses quant à ce modèle de financement pour un système de chauffage.*
- *Modèle autofinancé : les retours découlant des CAD de Couvet et des Bayards étant positifs, c'est finalement ce modèle qui est retenu.*

Rappelons que la réalisation de ce CAD va potentiellement se dérouler en deux étapes : la première doit garantir l'autofinancement du projet. Si ce dernier n'est pas garanti, tout le projet tombe à l'eau et le montant de l'étude (290'000 francs) sera payé par la Commune.

Si l'autofinancement est garanti, la deuxième étape est celle de la réalisation proprement dite de cette dernière, d'un montant estimé de 1'922'000 francs sera donc autofinancée sur le long terme par les installations connectées au CAD.

En conclusion, si ce projet s'avère finalement auto finançable, il s'agirait là d'un excellent investissement à long terme permettant de réduire notablement les émissions de CO2 sur le territoire de notre Commune.

En bref, nous ne sommes pas à la table ronde du café du commerce, cette Assemblée est censée comprendre de quoi il retourne et de quoi elle parle.

Le groupe POP acceptera avec plaisir l'arrêté tel que présenté. »

M. SIVIGNON (cc) prend la parole ainsi : « Avant de répondre à la question du PLR, je tiens à remercier le groupe d'avoir transmis sa demande avant le Conseil général, cela permet de préparer des réponses plus complètes et plus pertinentes que ce qu'on peut faire à la volée en séance.

Concernant donc le bilan énergétique du projet, celui-ci est très complexe à faire car il devrait prendre en compte de nombreux paramètres : différence d'efficacité entre les anciennes chaudières et le nouveau système, bilan énergétique de la livraison du gaz et du mazout entre le lieu de production et les consommateurs, bilan énergétique du passage d'un ramoneur dans chaque maison et bilan énergétique notamment de la construction du nouveau projet.

Au final, ce serait très complexe à estimer pour un résultat probablement assez aléatoire.

Par contre, le projet apporte des gains directs au niveau CO2 et au niveau de l'économie locale.

Au niveau du CO2, le projet va remplacer plusieurs dizaines de chaudières qui fonctionnent au mazout et au gaz, qui sont des énergies parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre (340 et 230 gCO2 / kWh selon les chiffres de la Confédération appelé facteurs kbob). Le remplacement par le bois et des pompes à chaleur améliore très directement ce bilan avec des émissions de 20 gCO2 / kWh pour ces deux sources de chaleur. Donc, en admettant qu'on remplace 6'500'000 kWh d'énergie consommée par an, les émissions de CO2 passeraient de 1850 tCO2/an à 130 tCO2 / an = 14 fois moins de CO2, réduction de 83 %.

Sachant que le chauffage représente environ 30 % du bilan CO2 moyen d'un habitant de la Commune, le bilan d'un habitant passera environ de 5.7 tCO2 / an à 4.1 tCO2 / an.

C'est une grande amélioration, qu'il faut relativiser en rappelant que l'objectif à 2040 est d'arriver en dessous de 1 tCO2 / hab / an. De grands changements devront encore être entrepris pour atteindre cet objectif, notamment en lien avec le transport aérien, la mobilité terrestre et les biens de consommation.

Les projets de CAD ont aussi un gain pour l'économie locale : au lieu d'exporter notre argent vers des pays producteurs de gaz et de pétrole, ce projet permettra de dépenser cet argent quasiment entièrement au niveau communal et cantonal avec les investissements pour la construction et surtout avec les achats de bois et d'électricité. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble.

Le président donne la parole au groupe AGORA concernant leur amendement.

1. Amendement du groupe AGORA au point 6. Crédit de 12'200'000 francs pour la création du chauffage à distance (CAD) de Môtiers

Article 2 (nouveau) : Un rapport d'information est fourni au Conseil général, quant au modèle retenu à la fin de l'étude de faisabilité. Les choix techniques, le modèle économique et la sécurité de l'approvisionnement en bois y sont notamment décrits.

Les articles 2, 3 et 4 deviennent 3, 4 et 5.

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) commence par faire la lecture de sa proposition de modification de l'article deux. Au nom de son groupe, il remercie le Conseil communal pour son rapport sur le chauffage à distance de Môtiers. La demande de crédit de 12'200'000 francs a retenu toute son attention. Son groupe pense que créer un chauffage à distance à Môtiers est un très bon projet. En effet, utiliser d'autres énergies que fossiles contribue au bien-être de la population et de la planète. Toutefois, le montant est important et mérite que nous soyons tenus au courant de l'avancée du projet. Comme cela est dit dans le rapport, il est important d'encourager l'isolation des bâtiments qui seront reliés au CAD afin de ne pas alimenter une passoire énergétique. C'est pourquoi, il demande d'ajouter un article à l'arrêté afin d'être informé de l'avancement de ces travaux. Il est évident que ce dossier sera traité dans les différentes commissions, mais il paraît important et nécessaire, vu la hauteur de l'investissement, d'avoir un retour

direct au Conseil général. Le groupe AGORA va voter ce crédit, mais demande à l'Assemblée d'accepter cette petite modification de l'arrêté.

M. SIVIGNON (cc) indique que le Conseil communal a bien pris note de cette demande d'amendement qui avait été transmise et en remercie le groupe AGORA. A ce stade, le Conseil communal souhaite rendre attentif le Conseil général que ce genre de demande ne va pas tout à fait dans le sens d'une efficacité optimale de l'administration. Le Conseil général a rappelé à plusieurs reprises au Conseil communal qu'il fallait de l'efficacité et de la sobriété et que ces dernières passaient notamment par l'addition de petites mesures d'économies. Le Conseil communal a souvent entendu l'expression « ce sont les petits cours d'eau qui font les grandes rivières ». On est un petit peu sur cette thématique-là. A ce stade, le Conseil communal s'interroge sur l'apport réel de ce type de rapport, du fait qu'il va être traité plusieurs fois en commission, qu'il y aura des questions qui peuvent être posées en commission aussi. Par rapport au temps que le Conseil communal doit consacrer à chaque fois à rédiger les rapports, à les présenter en commission, à préparer le passage au Conseil général, il se demande vraiment si le jeu en vaut la chandelle.

Formellement, le Conseil communal pourra tout à fait vivre avec cet amendement. Par contre, il souhaite que ce soit vraiment le Législatif qui se prononce sur ce sujet-là, par rapport justement à ses demandes précédentes d'efficacité et de sobriété en termes administratifs. Formellement, le Conseil communal doit combattre l'amendement. Ce n'est pas une volonté de combat ou quoi que ce soit, c'est vraiment juste pour que le Conseil général choisisse de demander formellement à ce que le Conseil communal fasse ce rapport ou pas.

M. ISEPPI (PLR) demande une suspension de séance de trois minutes à 20h10. A 20h15, le président reprend la séance, en précisant que selon l'article 3.8 du règlement général de commune, les suspensions de séance ne peuvent être inférieures à cinq minutes et pas plus de quinze minutes.

M. HIRSCHY (PS) indique que son groupe est partagé. Il comprend la demande, mais il est cependant aussi clair que les informations suite à l'étude d'avant-projet sera partagée avec les commissions en charge des différents aspects du projet, notamment la Commission de gestion et des finances pour l'aspect financier et la Commission des travaux publics, et son groupe se questionne, sachant que le résultat de l'avant-projet sera sans doute très fouillé, puisque cela est très technique et pointu. Son groupe imagine que le prestataire de services va fournir un dossier de plusieurs milliers de pages ou centaines. En tout cas, il se demande si c'est vraiment pertinent de demander à l'administration de « perdre du temps » à résumer cela dans trois ou cinq pages pour le Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le président passe ensuite au vote de l'amendement du groupe AGORA. **Il est refusé par 14 non contre 10 oui. Il y a 7 abstentions.**

Le président passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité, que le Conseil général accepte le crédit de 12'200'000 francs pour la création du chauffage à distance (CAD) de Môtiers**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. Bilan de législature

GED 45983

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

Ni le Conseil communal ni le Conseil général ne souhaitant prendre la parole, le président passe au point suivant.

8. Communications du Conseil communal

Pas de communication.

9. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS**1. Interpellation du groupe POP au sujet de la suppression de nombreux bus sur la ligne reliant Couvet à Pontarlier**

Dans l'édition du 12 juin d'ArclInfo, nous apprenons qu'une diminution drastique du nombre de bus reliant Couvet à Pontarlier via les Verrières est prévue, faisant passer leur nombre de huit à trois en semaine et supprimant purement et simplement les trois bus circulant actuellement les jours de week-ends.

Nous voulons savoir si TransN a pris contact avec le Conseil communal de Val-de-Travers avant de prendre cette décision que nous regrettons.

Nous demandons au Conseil communal de Val-de-Travers de tout entreprendre, conjointement avec la commune des Verrières et les collectivités publiques franc-comtoises lésées par cette décision, pour infléchir la décision de TransN.

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : *« En préambule, il est important de rappeler que c'est la Confédération et le Canton, par l'intermédiaire du Service cantonal des transports (SCTR), qui commandent à TransN les prestations de transport public. TransN est un des fournisseurs de prestations, comme peuvent l'être Car Postal ou BLS.*

L'organisation des lignes de transports publics est normalement faite en concertation entre le Canton et les communes, par l'intermédiaire des conférences régionales des transports (CRT) et une consultation annuelle nationale est faite durant le mois de mai précédent l'année de mise en œuvre d'un nouvel horaire. Mais en cas de changements importants, l'organisation des lignes doit se faire bien en amont de cette consultation pour que les entreprises de transport puissent optimiser le nombre de véhicules et de conducteurs nécessaires.

Concernant la ligne 590, le SCTR avait informellement informé la Commune en 2023 de la situation délicate pour le financement de la ligne. Il faut savoir que le financement de l'offre de trafic régional est globalement à charge de la Confédération pour 50 %, à charge du Canton pour 30 % et à charge des communes pour 20 % (le détail est notamment expliqué aux paragraphes 2.1 à 2.4 d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil¹). Cependant, la Confédération impose que les coûts d'une ligne soient couverts par un certain niveau de recettes, qui dépend de la fréquentation. C'est ce qu'on appelle le « taux de couverture ». Pour des lignes dépassant 18 A/R par jour (paires courses dans le jargon) le taux de couverture exigé est de 20 %. Pour 18 paires-courses ou moins, le taux de couverture attendu est de 10 % seulement.

Selon le SCTR, la ligne 590 était en dessous de ce critère de 20 % et la Confédération menaçait de couper le subventionnement suite au programme d'économie fédéral. Le caractère transfrontalier de la ligne 590 ajoute à la complexité, car le Canton et les collectivités françaises ne se sont jamais accordé sur un co-financement de cette ligne qui reste donc à ce jour à charge des collectivités suisses uniquement.

Consciente de ces enjeux depuis 2023, la Commune a demandé à plusieurs reprises au Canton qu'un travail commun soit fait au sujet de la desserte bus de la région. A fin 2023, la CRT et le Canton s'accordait à dire qu'il fallait sauver le subventionnement fédéral en s'en tenant à 18 paires-courses, mais le détail de la planification restait à faire. Cette planification demande un travail conséquent pour prendre en compte les besoins de publics très différents : les écoliers avec des horaires fixes, les pendulaires qui dépendent des heures de travail et le trafic inter-village quotidien, potentiellement moins contraint dans ses horaires.

¹ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2021/21003_CE.pdf

L'horaire 2025 a finalement été transmis par le SCTR à la Commune seulement à mi-avril 2024, avec le message qu'il fallait alors s'en tenir au processus de consultation officiel. La commune de Val-de-Travers a fait part à cette occasion de sa désapprobation à propos de cet horaire 2025, à la fois sur les horaires et sur le processus de consultation.

Nous n'avons pas reçu à ce jour de retour de cette consultation.

Au final, les autorités communales ont été proactives depuis septembre 2023 pour organiser au mieux l'horaire 2025, dans un contexte financier compliqué, mais force est de constater qu'une bonne collaboration n'a pas pu être mise en œuvre avec le Canton. Nous le regrettons et avons à nouveau invité le service cantonal à remettre l'ouvrage sur le métier, en nous impliquant cette fois dans la planification de ces horaires. »

M. VAUCHER (POP) regrette la décision prise mais se réjouit de voir la ligne se réétouffer pour 2026.

2. Interpellation du groupe AGORA au sujet de la sécurité de notre jeunesse sur le chemin de l'école

De nombreux élèves sortant des trains en gare de Fleurier se dirigent vers l'Ecole Jean-Jacques Rousseau en empruntant la rue du Régional.

Cette rue est parfaitement sécurisée sauf à l'intersection avec la rue de la Promenade. En effet, les automobilistes arrivant à la hauteur de l'immeuble 1a n'ont aucune visibilité sur leur droite et n'arrivent pas à anticiper les flots d'élèves qui se lancent sur le passage à piétons (à pied, à vélo voire en trottinette), tous bien concentrés sur leur leçon de math à venir.

Certes, il y a un ralentisseur sur le passage à piétons ainsi qu'un « céder le passage », mais nous pensons qu'il conviendrait de mettre un stop à tout le moins un miroir, afin que les automobilistes puissent anticiper l'arrivée des piétons, dans le but d'optimiser la sécurité du nombre élevé de personnes empruntant ce passage.

Conscients qu'un concept général est en train de se mettre en place, nous déposons cette interpellation en raison d'une certaine urgence à la vue de cette situation particulière.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Même s'il n'y a jamais eu d'accident à cet endroit selon les statistiques de l'office fédéral des routes, ce carrefour n'est en effet pas satisfaisant du point de vue sécuritaire.*

Avec l'aide des résultats d'un audit récemment réalisé par le TCS, ce point sera repris au sein du Groupe circulation dans les meilleurs délais. De plus, le Conseil communal a décidé d'introduire des zones 30 dans les quartiers de Fleurier cette année. La réduction de la vitesse permettra de déjà réduire certains risques à cet endroit et dans d'autres secteurs. »

M. RAY (AGORA) indique que son degré de satisfaction est élevé.

3. Interpellation du groupe AGORA au sujet du faible taux de participation de Val-de-Travers aux diverses élections et votations

Lors des récentes votations fédérales du 9 juin dernier, Val-de-Travers s'est à nouveau distingué par un taux de participation particulièrement bas. Cela devient systématique et récurrent.

La moyenne cantonale est à 43 %. Val-de-Travers à 34 % soit, pratiquement 10 points au-dessous de ladite moyenne, nous assurant l'avant dernière place du classement cantonal. Certains pourront se consoler en observant que Les Verrières occupe la dernière place avec 29 %.

Notre région ne peut se contenter d'observer cette situation sans agir car nous sommes au-delà d'un simple problème de société. « Le qui ne dit mot consent n'est pas acceptable »

Le groupe AGORA souhaite que notre Exécutif empoigne ce problème régional, reflet selon-nous d'un malaise social (en collaboration avec les différents partis), pour lutter contre le fléau de l'abstentionnisme chronique à Val-de-Travers.

M. RAY (AGORA) indique que c'est quand même préoccupant et de plus en plus flagrant. Si dans les votations aux élections des années précédentes, on était quelques pourcentages en-dessous des moyennes cantonales, là on s'aperçoit qu'il y a vraiment une énorme différence. Presque dix points en fait. Et puis maintenant, il pense que tous les partis doivent se poser la question parce que la Commune ne peut pas se satisfaire d'une telle situation.

M. SIMON-VERMOT (cc) apporte la réponse suivante : *« Si le Conseil communal regrette autant que le groupe AGORA que le taux de participation soit régulièrement faible à Val-de-Travers, il note toutefois que ce problème est largement partagé dans les communes neuchâteloises au gré des votations et des élections comme le prouve la création l'an dernier d'une commission parlementaire ad hoc au niveau cantonal.*

Hélas, trois fois hélas ! il n'y a pas de solution miracle à un tel désintérêt comme le démontre le taux de participation lors de l'élection du Conseil communal de Neuchâtel par le peuple il y a quelques semaines avec 29,25 % au premier tour et 27,51 % au deuxième tour. Il en a été de même à La Chaux-de Fonds avec un taux de 27,51 % et au Locle avec 27,74 %.

Nous vous rappelons que le Conseil général peut créer des commissions pouvant étudier des objets de sa compétence. Le renforcement de la démocratie au niveau communal en est certainement un. Nous ne pouvons que vous inviter à discuter avec les autres formations politiques pour créer une telle commission afin de plancher sur des solutions communes. »

M. RAY (AGORA) se dit satisfait et prend bonne note de la proposition d'éventuellement créer une commission.

4. Interpellation du groupe AGORA au sujet de la loi sur les énergies renouvelables

Le Conseil communal de notre Commune ainsi que les autorités exécutives de La Côte-aux-Fées et des Verrières sont parties prenantes du développement des parcs éoliens prévus au Val-de-Travers.

A de nombreuses reprises, nous avons pu lire dans la presse que ces projets étaient « très attendus » de la part de nos autorités et de la population locale.

Or, la récente loi sur les énergies renouvelables, acceptée par 68 % de la population suisse a montré un tout autre visage au niveau de notre région.

En effet, la commune de La Côte-aux-Fées a refusé cette loi à 65 %. Les Verrières et Val-de-Travers l'ont acceptée chichement avec un petit 55 %.

Par ailleurs, partout en Suisse où des parcs éoliens massifs sont prévus, les réticences des populations sont nombreuses. Ce sont effectivement les Villes (Genève, Zurich, Berne, Wintherthur, etc.) qui ont voté massivement pour cette loi.

Le groupe AGORA s'interroge sur le décalage observé entre la motivation de nos autorités à développer ces parcs massifs, aux nuisances nombreuses et la réticence de la population qui est de plus en plus grandissante.

Le groupe AGORA n'est bien sûr pas opposé aux développements des énergies renouvelables s'il s'agit de projets raisonnables. Il nous paraît utile de le préciser encore une fois ce soir.

Le groupe AGORA se pose la question de la lecture que nos autorités exécutives font du résultat régional de cette récente votation sur le développement des énergies renouvelables et souhaiterait savoir comment ces dernières expliquent le décalage observé entre le zèle de nos autorités à développer ces projets et le scepticisme grandissant de sa population.

M. RAY (AGORA) développe son interpellation ainsi : « Depuis environ 2 ans, nous assistons à un emballement général et à une hystérie collective sous prétexte d'assurer l'approvisionnement énergétique et de sauver le climat mondial par des énergies renouvelables.

La loi sur l'électricité fait primer la construction de nouvelles installations énergétiques sur la nature, ce qui va à l'encontre de notre Constitution.

Elle facilite la construction d'éoliennes géantes en pleine forêt, entre autres.

Nous sacrifions notre nature et nos paysages au profit d'un scénario énergétique dont le succès est tout sauf garanti.

Cette loi est surtout économique et fait miroiter des profits monstres à différents acteurs économiques comme les Communes, propriétaires terriens, promoteurs, sur le dos de nos paysages et de nos habitats naturels.

Cette loi fait sauter des garde-fous vieux de plus de 50 ans développés par nos aînés au mépris de notre Constitution.

La population a été prise en otage avec cette loi car tout le monde est pour la fin des énergies fossiles mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix.

À ce titre, nous observons que dans nos campagnes, de plus en plus de citoyens s'opposent farouchement à la construction de parcs éoliens massifs car directement concernés par les nuisances, à contrario des habitants des villes.

Nos Autorités Vallonnières doivent être à l'écoute de ces habitants et aux vents contraires qui s'annoncent dans ce dossier.

Pour information, deux initiatives fédérales sont en cours pour empêcher la construction d'éoliennes géantes dans les forêts et les pâturages boisés ainsi que pour maintenir la protection de la qualité de vie des habitants de communes proches de parcs éoliens.

Si ces initiatives aboutissent et il n'y a aucun doute qu'elles vont aboutir, il y aura un nouveau vote sur le plan fédéral, mais cette fois seulement sur les éoliennes et pas sur l'ensemble des énergies renouvelables. Il y a une grosse différence.

Un vrai risque existe que la construction de parcs éoliens massifs tels que la Montagne-de-Buttes ou le Mont-de-Boveresse soit remise en question et que les chantiers engagés dans l'intervalle soient stoppés voire démantelés, comme nous l'observons déjà dans plusieurs pays. »

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : « Les autorités ont pris acte des résultats des dernières votations fédérales et comme par le passé, le Conseil communal appliquera au mieux les dispositions qui ont été validées par une majorité des citoyens.

À propos de l'ampleur des résultats, il convient de rappeler que les collectivités suisses fonctionnent depuis de très nombreuses années en s'en remettant à la majorité des avis exprimés. Si ce fonctionnement est probablement perfectible, il faut tout de même relever qu'il laisse à chacun le choix d'exprimer ses aspirations et ses volontés. Nous relevons que dans les 30 dernières années, plus de quinze scrutin nationaux ont engendré des décisions fermes avec une acceptation à moins de 2 % de la majorité. Par exemple, la décision d'acheter des nouveaux avions de combat a été acceptée avec une majorité de 0,13 % mais, que l'on soit d'accord ou pas, cette décision est entrée en force et les six milliards de francs seront bel et bien dépensés.

Pour en revenir aux dernières votations, les autorités communales n'ont, à ce stade, pas d'élément déterminant pour aller à l'encontre de l'avis majoritaire de la population qui s'est exprimée. Les autorités s'en remettent donc à ces résultats et appliqueront au mieux les dispositions qui entreront en vigueur. »

M. RAY (AGORA) remercie le Conseil communal mais n'est pas satisfait de cette réponse. Comment voulez-vous que 8'000 vallonniers rentrent en concurrence avec 600'000 zurichoises où la loi a été acceptée à 85 % sauf erreur ? Le Conseil communal doit être à l'écoute de la population de notre région. Et puis

son groupe est particulièrement intrigué aussi par le résultat de la commune de La Côte aux Fées qui a refusé cette loi à 65 %, qui est pourtant partie prenante dans les parcs éoliens et Les Verrières qui l'ont acceptée chichement à 56 %, ce qui représente 22 habitants. Il y en a onze qui votent le contraire et on passe de l'autre côté.

5. Interpellation du groupe PLR au sujet du panneau à la piscine des Combes à Boveresse

Le panneau type pédagogique posé sur la H10 à la hauteur de la piscine des Combes à Boveresse est-il homologué ? Comment ce choix de signalisation a-t-il été choisi ?

De plus, nous nous apercevons de deux panneaux « fin de 60 km/h » en direction de Fleurier depuis Couvet. Un premier à la hauteur du garage Ciminello qui serait correct. Et un deuxième après le parking de gauche de la piscine.

M. DREYER (PLR) indique que ça fait à peu près une dizaine d'années qu'il a passé son permis, mais il n'a encore jamais vu de smiley rouge avec un bonnet de Père-Noël homologué. Il aimerait qu'on lui explique ce que ces nouveaux panneaux signifient.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond : « *La question des normes applicables à ces panneaux est actuellement examinée par le service cantonal des ponts et chaussées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous en septembre prochain. Pour ce qui est des panneaux 60 km/h, une analyse sera faite très prochainement par mes services.* »

M. DREYER (PLR) attendra les retours au mois de septembre.

6. Interpellation du groupe PLR au sujet du poteau au carrefour entre la rue Sandoz-Travers et rue de l'Abbaye à Travers

Depuis la mise en place des zones 30 km/h à Travers, nous trouvons un poteau au carrefour entre la rue Sandoz-Travers et la rue de l'Abbaye.

Est-ce que le marquage au sol suffirait ? Peut-on remplacer ce poteau en métal par un en plastique qui se couche si on le touche ?

Ce poteau est dangereux pour les poids-lourds et les machines agricoles car cela rétrécit la largeur de la route. Quand ce type de véhicule descend au centre du village par la rue Sandoz-Travers, il doit se déporter sur la gauche afin de l'éviter. Si à ce moment-là un second véhicule prioritaire arrive depuis la rue de l'Abbaye pour monter la rue Sandoz-Travers, il ne voit pas le véhicule lourd engagé sur sa voie !



M. SIMON-VERMOT « Pour mémoire, avant ce marquage, ce carrefour était constitué de trois stops, ce qui en faisait certainement le seul carrefour de ce type en Suisse. Si on pouvait s'en enorgueillir, il s'est toutefois avéré qu'il ne répondait pas aux normes et le service cantonal des ponts et chaussées nous a demandé de revoir le sens de priorités dans le carrefour tout en sécurisant les piétons dans cette nouvelle zone 30.

La pose de ce potelet répond donc à cette exigence. Nous allons cependant vérifier au sein du Groupe circulation si une autre matière serait acceptable pour ce potelet. Nous reviendrons vers votre Autorité en septembre. »

M. DREYER (PLR) ne donne pas longue vie à ce poteau. On verra ce qu'il en adviendra et attendra également le mois de septembre pour se prononcer.

7. Interpellation du groupe PLR au sujet du changement de présélection sur la route H10 pour monter la Côte Rosière

Depuis environ 10 jours, un changement de présélection a été réalisé sur la route cantonale H10 afin de monter la Côte Rosière en venant depuis Travers. Cet endroit n'était pas accidentogène jusqu'à maintenant mais notre inquiétude persistera si cette modification est permanente.

Plusieurs citoyens ont aussi fait part de leur mécontentement en s'approchant des conseillers généraux ou via les réseaux sociaux.

Nous demandons à la Commune de s'approcher de l'Etat de Neuchâtel ou de l'OFROU afin de demander pourquoi ce changement.



M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « Les remarques formulées par le groupe PLR sont aussi parvenues aux oreilles du Conseil communal qui n'a pas été consulté par le Canton avant la mise en place de ce dispositif. Aussi étonnés que certains usagers, nous ferons rapidement part de notre réserve quant à la décision prise par le service cantonal des ponts et chaussées. »

M. DREYER (PLR) est mitigé par cette réponse, mais ma foi, la Commune n'y peut pas grand-chose...

B. QUESTIONS

1. Question du groupe POP concernant les distributeurs de billets de la Banque Cantonale

Le Conseil communal trouve-t-il normal de n'avoir qu'un seul distributeur de billets de la Banque Cantonale pour toute la population de et du Val-de-Travers, et sinon, compte-t-il intervenir auprès de la BCN ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal a été tenu informé des différentes décisions prises par la BCN concernant ses bancomats dans notre commune. S'il regrette évidemment une perte de prestations pour les habitantes et les habitants, il comprend la position de la banque au vu des actions très violentes qui ont eu récemment lieu dans plusieurs communes suisses et qui ont eu des conséquences dramatiques pour certains riverains.

Selon une analyse de risque menée par la BCN et par la police neuchâteloise, les bancomats extérieurs de Fleurier et le bancomat de Couvet font actuellement partie des sites les plus exposés à de nouvelles attaques.

Considérant les alentours de ces distributeurs de billets, il est plus raisonnable à ce stade de les fermer, temporairement nous l'espérons, que de risquer potentiellement la vie de citoyennes et de citoyens. La BCN rappelle que le distributeur intérieur à Fleurier ainsi que les guichets permettent à ses clients de retirer de l'argent liquide. Le Conseil communal reste en contact avec la direction de la banque pour suivre l'évolution de la situation. »

2. Question du groupe AGORA concernant les ronds-points du Val-de-Travers ?

La beauté des ronds-points du Val-de-Travers entre le haut de la Tour et Couvet est à géométrie variable. Certains sont caillouteux et couverts de mauvaises herbes alors que celui de l'entrée Ouest de Couvet est fleuri. L'été s'annonce avec un tourisme de passage important. N'est-il pas opportun d'améliorer cette situation ? Les ronds-points sont souvent une porte d'entrée dans les villages et l'image de notre région n'en serait que meilleure.

M. Yves FATTON (cc) répond ainsi : « En 2018, un collectif de quatre artistes, Albertine Mermet, Alexa Vincze, Claude Jeannotat et Roger Grandjean, a présenté un projet d'aménagement des quatre giratoires sur notre commune avec pour thème « Val-de-Travers toutes portes ouvertes ».

Cette démarche s'inscrivait pour une partie dans le cadre des travaux réalisés par les services de l'état sur la H10.

A la base, l'idée était de minéraliser l'ensemble des giratoires, mais il a semblé judicieux de maintenir celui de Couvet déjà aménagé avec des fleurs en l'état en y installant les personnages, mais aussi de déplacer la chèvrerie de Fleurier sur une parcelle communale toute proche et ainsi respecter le travail réalisé par les équipes de la voirie.

Maintenant, pour ce qui est de l'entretien, je vous rassure celui-ci n'est pas à géométrie variable, pour preuve, il y a trois semaines déjà, l'équipe des parcs et promenades a nettoyé et désherbé le giratoire du pont des Chèvres ainsi que celui de l'Écu de France mais au vu de la météo, des repousses sont déjà apparues.

Comme vous le savez et à juste titre, l'utilisation de glyphosate étant interdite depuis quelque temps, le traitement des mauvaises herbes doit être réalisé de manière différente, par arrachage manuel, mécanique ou encore avec une solution à base de chlorate de soude, dont l'efficacité est limitée voire inefficace par temps de pluie.

De plus, l'utilisation sur ces giratoires de débroussailluses est rendu difficile du fait de la projection de cailloux sur la chaussée.

Ainsi et au vu de la mauvaise météo de ces dernières semaines, du retard a été pris dans d'autres missions plus prioritaires, fauchage de sécurité, marquage, goudronnage, et il a fallu prioriser les missions.

A ce jour, les giratoires dont vous faites référence sont à niveau. Ils sont désherbés et nous avons presque rattrapé le retard dû aux mauvaises conditions météo.

Aujourd'hui, la question de l'attractivité de nos giratoire peut être posée et si votre Autorité estime que la solution mise en place il y a sept ans n'est pas à la hauteur de vos attentes, il est possible de revoir le concept, d'adapter le personnel et d'allouer un crédit d'investissement pour ce faire. »

3. Question du groupe AGORA concernant le démantèlement de la ligne de bus 590 Val-de-Travers – Pontarlier

Est-il prévu que nos autorités exécutives fassent pression sur le Canton pour la maintenir ? Il est complètement incompréhensible de réduire l'offre de manière aussi drastique. Cette ligne doit être mise en valeur car le potentiel d'utilisateurs est énorme : touristes, frontaliers, personnes sans véhicule individuel. A l'heure où notre pays doit limiter les émissions de dioxyde de carbone cette décision est déplorable !

M. SIVIGNON (cc) appelle le groupe AGORA à se référer à sa réponse à l'interpellation du groupe POP, ci-dessus.

4. Question du groupe AGORA concernant la place de la Gare de Fleurier

La gestion des véhicules est anarchique. Clients des restaurants, de la poste, dépose de personnes empruntant les transports publics sont sources quotidiennes de parages sauvages. Ne serait-il pas opportun de créer une

zone de dépose-minute bien identifiée pour les voitures amenant ou venant chercher des personnes qui empruntent les transports publics ? Les conducteurs de véhicules doivent respecter les règles de stationnement.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *La première zone 20 de Val-de-Travers est un formidable miroir de notre société dont les membres ne peuvent plus marcher plus de 50 mètres pour entrer dans un commerce ou dans un établissement public. Si la place de la gare peut et va encore évoluer, il est tout de même navrant de devoir faire la chasse aux véhicules qui sont garés partout : ne dit-on pas que la nature a horreur du vide ?*

Ce nonobstant, le Groupe circulation reprendra ce dossier très bientôt et décidera si oui ou non, une ou deux cases minute seront marquées près de la gare. »

5. Question du groupe PLR concernant la fermeture du tunnel de la Clusette à Noiraigue

Le tunnel de la Clusette à Noiraigue sera fermé prochainement du 28 juin au 19 juillet 2024. Est-ce que les travaux dans la Côte Rosière seront terminés ou suspendus ?

Le feu bidirectionnel peut déplorer des difficultés aux heures de pointes avec les pendulaires.

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : « *Lors de la dernière séance de chantier, il a été décidé de mettre en stand-by le chantier de la Côte Rosière le temps de la fermeture du tunnel de la Clusette. La Côte Rosière sera donc en bidirectionnel durant la fermeture. Nous rappelons cependant que chacun doit faire preuve de responsabilité et doit en tout temps adapter son comportement sur la route à la situation de circulation à laquelle il est confronté. Il y a effectivement des importants chantiers en cours sur la Commune, ceci dans le but d'améliorer les infrastructures routières et ferroviaires de la région. L'organisation de ces chantiers est à chaque fois un compromis difficile à trouver entre la fluidité du trafic et le prix à payer pour cette fluidité. »*

6. Question du groupe PS concernant les travaux le long de la traversée de Travers

Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi la traversée du village de Travers est à nouveau en chantier alors qu'elle a été rénovée il n'y a pas très longtemps ? De plus, s'il s'agit de corriger des défauts, qui prendra en charge les coûts de ces travaux ?

M. FATTON (cc) répond ainsi : « *Pour rappel, le crédit pour l'entier de la réfection de la traversée de Travers se montait à 4'907'000 francs. A ce jour, il a été dépensé 4'477'541 francs. Il reste donc un solde de 429'459 francs de ce crédit pas encore bouclé au vu de la situation.*

Dans les faits, quelques mois après la fin des travaux, des décollements des bordures sont apparus. Une période d'analyse a été mise en place pour connaître l'ampleur du phénomène en partenariat avec les services de l'état, le bureau d'ingénieur, l'entreprise et la Commune. De plus, une analyse a été réalisée par le SPCH pour mieux connaître la nature de ce phénomène.

Il a été admis par tous que le décollement de ces bordures est multifonctionnel : technique de pose, nature du terrain, sécheresse, hauteur de ces bordures etc.

Au vu des coûts annoncés pour la remise en état, soit 80'000 francs, nous n'avons pas estimé nécessaire d'engager une procédure mais plutôt de trouver des solutions adaptées qui évitent de devoir attendre encore des mois avec une dégradation supplémentaire, mais aussi de devoir mandater des expertises externes et au final avoir un résultat sans garantie pour notre Commune selon la décision prise

Dès lors, c'est une répartition à part égale qui a été retenue, soit 20'000 francs pour notre Commune. »

7. Question du groupe PS concernant la situation financière de la Commune des cinq dernières années

L'intervention du groupe AGORA lors du Conseil général du 27 mai au sujet du 3^e crédit-cadre NPR mentionnait cette phrase : « Lors des deux premiers crédits de 2009 et 2012, la Commune n'était pas dans les chiffres rouges depuis cinq ans comme c'est le cas aujourd'hui. » Cette information est malheureusement fautive et n'a pas été démentie par le Conseil communal, ce qui pourrait induire en erreur la population. Est-ce que le Conseil communal peut rappeler les résultats des comptes des cinq dernières années ?

M. SIMON-VERMOT (cc) y répond de façon suivante : « Pour être clair, voici le résultat des 5 dernières années :

2022 : bénéfice de 1'677'645.71 francs

2021 : perte de 589'748.14

2020 : perte de 1'731'491.77

2019 : perte de 2'080'710.49

2018 : perte de 554'062.17 »

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président rappelle, comme annoncé au début, que la séance n'est pas terminée puisqu'il reste deux points à traiter. En premier lieu, et non des moindres, cette séance était la dernière de M. Fatton (cc) et en tant que président du Législatif, il lui revient l'honneur et le plaisir d'ouvrir le bal des allocutions formelles à l'occasion du départ de celui-ci. Il parle donc en ces termes : « Vous voilà, après une longue épopée au sein de l'Exécutif de notre commune, à l'aube d'un nouveau départ. On peut le dire, l'Exécutif n'a probablement plus aucun secret pour vous. Vous aurez marqué vos mandats par la présentation de dossiers bien ficelés et une connaissance certaine des sujets qui furent les vôtres. En outre, vous laissez le souvenir intarissable d'un conseiller communal au verbe aiguisé, à l'esprit fûté et au caractère affirmé. Le monde politique prend congé aujourd'hui d'un homme engagé qui n'a jamais craint de relever les défis et qui, même s'il a pu être parfois clivant, ce qui est le propre de tout homme politique engagé, aura toujours su trouver les équilibres pour avancer au mieux dans l'intérêt des vallonniers et vallonnières. Monsieur le Conseiller communal, cher Yves, au nom du Conseil général, je vous remercie pour votre engagement à la faveur de notre collectivité. Je vous souhaite d'emblée un excellent voyage bien mérité et une bonne chance pour vos projets futurs. »

M. DREYER (PLR) prend également la parole : « Cher Yves, voilà, il est venu le temps de prendre congé de toi. Ce soir, la commune de Val-de-Travers perd le dernier des Mohicans. Notre commune perd un de ses pères fondateurs. Je trouve le terme de père bien accordé à ta place. En effet, tu auras vu naître cette commune de l'intérieur. Tu auras passé des nuits blanches pour aider notre commune, pour mettre ta pierre à l'édifice. Tu as vu ta commune avancer en passant par de bons et des moments plus durs, car la vie d'une collectivité se passe un peu comme celle d'un homme ou d'une femme, avec des hauts et des bas. Mais grâce à ces événements de la vie, la commune grandit, mûrit, évolue. Après seize ans au Conseil communal de Val-de-Travers, tu laisses la Commune comme le ferait un père qui laisse ses enfants partir. Tu auras toujours un œil bienveillant sur notre collectivité. Car il faut le rappeler, tu as passé plus de 25 % du total de ta vie pour Val-de-Travers. Si l'on fait le calcul depuis tes débuts en politique, ça nous donne 60 % de tes années de vie consacrées à la politique. Tu as fait tes débuts au Conseil général de Buttes en 1986. En 1988, tu es devenu conseiller communal de cette même commune jusqu'en 2005. Puis en 2006, tu as fait ton entrée au Grand Conseil jusqu'en 2009 et à partir de 2008, tu as été le conseiller communal que l'on connaît aujourd'hui. Si ces dates sont fausses, ce sont celles qui sont sur le site de la Commune, ce n'est pas de ma faute. Quelle longévité ! Ça mérite d'être souligné.

Notre groupe ne peut que te féliciter pour le travail accompli. Je suis aussi obligé de remercier ton épouse Nathalie, qui t'aura soutenu tout au long de toutes ces années. Je la félicite aussi de t'avoir supporté parce que je pense qu'après certaines séances de préparation ou certains conseils généraux, ça devait être un peu électrique. A titre personnel, tu as une valeur que j'ai toujours appréciée en politique. On pouvait se croiser le lendemain d'une séance où l'on n'avait pas été d'accord. On pouvait ensuite discuter, boire un verre comme si de rien n'était. Tu as toujours accepté que nous n'ayons pas tous les mêmes idées. Tu as toujours agi au

meilleur de ta conscience radicale ou libérale radicale. Je conclurai en te disant que le groupe PLR te remercie vivement pour tout ce que tu as accompli pour notre collectivité et notre groupe. Tu n'auras pas ménagé tes efforts et tu auras su faire avancer la Commune, comme notre parti. Maintenant, il ne te reste que quelques années avant ta retraite. J'espère que tu pourras un peu lever le pied et prendre du temps pour tes passions diverses telles que le modélisme, le tir ou encore la mécanique automobile. Tu pourras aussi profiter de ta famille et prendre du temps pour tes petits enfants chéris. Merci. Merci pour tout. Bonne continuation et au plaisir de se revoir. »

M. MARGOT (PS) prend la parole ainsi : *« Nous célébrons ce soir un grand départ, et je ne parle pas d'une course de Formule 1, bien que le monde des infrastructures et des travaux publics puisse peut-être parfois ressembler à un véritable circuit automobile ! En effet, nous rendons hommage à un as du volant communal, Yves Fatton, qui, après plus de 16 ans au poste de chef d'orchestre des infrastructures, a décidé de lever le pied de l'accélérateur.*

Yves, cela fait de nombreuses années que tu pilotes notre dicastère des infrastructures et des travaux publics. Tu as habilement navigué à travers les virages serrés des projets complexes, évité les nids-de-poule des imprévus sans jamais caler, et tu as toujours essayé de conduire notre Commune vers l'avant.

Pendant 16 ans, tu t'es impliqué dans un très grand nombre de projets. J'aimerais bien pouvoir te donner les chiffres précis des litres d'encre que tu as utilisé, du nombre de kilomètres que tu as parcouru ou encore du nombre de séances que tu as effectuées. Cependant, je n'ai pas ton talent pour les chiffres et je ne peux donc répondre à ces questions, tout en étant certain que ces chiffres doivent être élevés.

Au-delà des statistiques et des références automobiles, le groupe socialiste tient à souligner tes qualités humaines. Il a toujours été agréable de travailler avec toi, que ce soit en commission ou lors des séances du Conseil général, que tu as presque toujours abordé avec sourire et bonne humeur. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord ce soir pour dire que tu as toujours œuvré pour le bien de la Commune, de manière sincère, avec la volonté de développer et d'améliorer Val-de-Travers.

Yves, permets-moi également une note un peu plus personnelle. J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à collaborer avec les Fatton, que ce soit avec ton fils durant de nombreuses années au sein de Jeunessexpress, que toi au sein de cet hémicycle. Pour l'anecdote, il gère la soupe aux pois de la fête nationale autant bien que toi tu gères ton dicastère.

Nous espérons que tu continueras à t'investir pour la Commune en approvisionnant en carburant local les fontaines froides de la région. Merci beaucoup pour ton engagement pour la Commune, merci pour toutes ces années, nous te laissons maintenant foncer en 5^e vers d'autres routes. »

Mme Christiane BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime à son tour : *« Au vu des nombreuses années que je te connais, je me permets cette fois-ci de ne pas suivre le protocole, je me permets donc le tutoiement.*

Te voilà au terme d'une longue carrière politique.

Huit années comme conseiller général de Buttes, neuf ans en tant que conseiller communal de Buttes, onze ans député au Grand Conseil et pour finir quinze ans au Conseil communal de la commune de Val-de-Travers.

Un merveilleux parcours politique de 36 ans, je te tire mon chapeau, pas toujours facile de trouver des compromis avec les uns et les autres, et je pense que tu ne diras pas le contraire...

L'UDC salue ta détermination, tu es à l'écoute de la population et toujours prêt à rendre service et trouver des arrangements pour contenter tout le monde, ce qui est une grande qualité.

Notre groupe te remercie et nous te souhaitons le meilleur pour la suite, et surtout pense à prendre un peu de repos, car tu l'as bien mérité.

Bon vent, et au plaisir de te revoir à l'occasion d'une fête villageoise à Val-de-Travers. »

M. RAY (AGORA) s'exprime également : *« Le groupe AGORA tient par ces quelques mots à vous remercier sincèrement ce soir pour votre engagement sans faille au service de notre belle commune durant toutes ces années. Nous tenons à relever votre professionnalisme et vos connaissances techniques abouties dans les nombreux dossiers que vous avez eu à traiter. Même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur tous les*

sujets, parfois quelques éoliennes ou des mauvaises herbes dans les rond points peuvent nous opposer. C'est normal en politique, mais les échanges d'idées et les débats ont toujours été menés dans le respect et la dignité. Encore merci et tout le groupe AGORA vous souhaite le meilleur pour votre avenir. »

M. VAUCHER (POP) remercie également le conseiller communal sortant : *« C'est avec émotion que je m'adresse à toi ce soir. Si tu as commencé à t'investir en politique bien avant moi, nous travaillons ensemble depuis la fusion de nos neuf villages et le début de la commune de Val-de-Travers en 2008. Élu sous la bannière du parti radical-démocratique (devenu PLR après la fusion avec le Parti Libéral-PPN) tu as toujours agi pour le bien de Val-de-Travers et de ses habitant·e·s, préférant le bonheur des gens à celui de l'argent, modernisant les infrastructures selon les besoins les plus urgents, sans prêter les petits villages au profit des plus gros. Si ma mémoire est bonne, le premier crédit que tu nous as présenté est le changement de l'éclairage public des Bayards qui en avait bien besoin et que l'ancienne commune n'avait pas les moyens de réaliser dans son ensemble !*

Malgré la fusion avec les libéraux, tu n'es pas devenu un PLR, tu es resté un PLR, avec un grand R. Un radical « à l'ancienne », de ceux qui appuient leur politique sur le profit d'une économie libérale qui permet d'engranger des impôts pour construire la collectivité, à l'instar des révolutionnaires de 1848. Un PLR, rassembleur, responsable et respectueux, t'investissant pour la collectivité dans le respect de la population et du personnel de ton dicastère.

Dans une période où les adeptes du « faire pleuvoir où c'est mouillé » sont légion, des hommes et des femmes de droite défendant un libéralisme humaniste deviennent rares.

Cher Yves, je te remercie pour toutes ces années au service de notre commune et te souhaite le meilleur pour la suite, entouré de ta famille. »

M. SIVIGNON (PS) s'exprime en ces termes : *« Cher Yves, à mon tour donc de prononcer quelques mots aussi à ton égard au nom du Conseil communal.*

Depuis quelques mois, tu fais un peu la tournée des adieux et des remerciements : en commissions, dans des conseils d'administrations, dans des assemblées générales, à l'occasion de toutes les séances de suivi de projets ou de chantiers qui devront se poursuivre après ton départ.

Cette tournée est bien sûr à la hauteur de ton engagement pour la Commune :

Tu faisais partie du tout premier Conseil communal de la commune de Val-de-Travers.

Tu as travaillé avec dix conseillers communaux différents. Sept sont déjà partis et tu es le doyen depuis plus de sept ans.

Je ne citerai pas tous les projets que tu as portés mais il nous faudra encore de nombreuses années pour consommer tous les millions des crédits PGEE et PGA que tu as fait voter.

A mon échelle, j'ai pu noter que tu as aussi pleinement empoigné la problématique énergétique et climatique avec les projets photovoltaïques, les projets d'électrification de la flotte de véhicules et avec ton soutien aussi aux projets de chauffage à distance.

A propos d'écologie, tu redoutais aussi mon arrivée au Conseil communal après les quelques passes d'armes que nous avons eu quand j'étais encore de l'autre côté, mais tu as eu l'intelligence d'accompagner tous ces changements pour essayer à chaque fois de construire quelque chose de positif pour la Commune. Et je note que tu as même fini par venir toi aussi à vélo au travail lorsque ton agenda te le permettait.

Tu finis ta mission en livrant un nouveau bâtiment communal à Fleurier et presque un deuxième à Couvet, et ces bâtiments feront, j'en suis sûr, le bonheur de familles qui seront soulagées d'avoir de nouvelles options de garde pour leurs enfants.

Evidemment, on ne peut pas être engagé et à la fois faire l'unanimité en permanence. Mais même quand les avis divergeaient, tu exprimais clairement ta position, mais tu n'en gardais jamais de rancune une fois que la direction était prise, toujours pour faire avancer la Commune.

J'ai aussi rapidement arrêté de compter le nombre de fois où tu m'as apporté ton aide face aux problèmes que nous rencontrons tous les jours, alors que rien ne t'y obligeait, bien loin des clivages que génèrent parfois l'arène politique et cela est bien sûr tout à ton honneur.

A l'heure où cette importante page se tourne, je pense aussi à ton équipe pour qui ce sera aussi un important changement et je pense aussi à ton épouse et tous tes proches pour lesquels tu auras probablement un peu plus de temps à disposition.

Pour conclure, à titre personnel et au nom du Conseil communal, je t'adresse donc nos plus chaleureux remerciements et je finirai par trois mots qui résonnaient parfois fort à la fin de certaines de tes prises de parole : J'ai dit. »

M. FATTON (cc) prend la parole à son tour : *« C'est effectivement un grand moment dans une vie politique d'arrêter ses activités. Mais j'aimerais tout d'abord vous remercier pour vos différents messages. Messages qui font du bien, qui reflètent quand même ma personnalité, quelquefois lisse, quelquefois un peu plus rugueuse. Mais j'aimerais surtout aussi remercier l'ensemble des groupes politiques de m'avoir permis de faire une carrière aussi longue au sein d'un Exécutif, d'avoir, après chaque élection, remis mon nom dans les bulletins de vote et puis m'avoir permis de continuer avec cet Exécutif. Il est vrai que je suis rentré en 2008 au sein de l'Exécutif de la commune de Val-de-Travers avec une petite expérience politique à Buttes, une expérience aussi dans le cadre de La Côte-aux-Fées qui passe depuis 1995, on travaillait sur la mise en place d'une nouvelle structure au niveau de la commune de Val-de-Travers, structure qui a enfin abouti en 2007 et puis qui s'est concrétisée par l'avènement d'un Législatif et d'un Exécutif à partir de 2008, début 2009. J'ai toujours œuvré avec l'ensemble des membres des Exécutifs pour faire avancer notre région, pour faire avancer notre commune, travailler dans l'intérêt général. Quelquefois, dans un Exécutif, on doit mettre le poing dans sa poche. Aussi au niveau du Législatif, mais toujours dans le but de faire avancer les choses.*

Je crois que les différentes équipes qu'on a pu avoir, que ce soit au sein du Conseil communal ou au sein du Conseil général, ont eu l'intelligence de faire avancer notre commune. On a eu des conflits, on a eu des difficultés. Mais aujourd'hui, moi je suis fier de voir ce qu'est devenu ces neuf villages, ce qu'est devenu cette fusion de communes. On ne nous donnait pas beaucoup de chance au début, on nous a dit allez de l'avant, vous verrez bien ce qui va se passer. Aujourd'hui, on peut être fier du travail effectué. Moi, j'en suis extrêmement fier. Je crois qu'on est reconnu au travers du canton, par le Conseil d'Etat, par les différentes collectivités avec qui on traite, par les services cantonaux. Je crois que le travail est effectué et j'espère que, au sein de cet hémicycle, lors de la prochaine législature, vous serez, j'en suis persuadé, intelligent pour trouver de nouvelles solutions pour avancer dans le domaine économique, dans le domaine sociétal. Je crois qu'on doit continuer d'avancer. On n'est pas au bout du processus. Maintenant, j'ai toujours dit on crée une commune non pas pour les 20 prochaines années, mais pour beaucoup plus longtemps. Et des gros défis sont devant vous, comme je l'ai dit, des défis écologiques, des défis financiers.

On voit cette année un petit peu le bout du tunnel au niveau financier, mais ce n'est que partie remise. Chaque année, les choses changent. J'aimerais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier mes services. Parce que vous savez, un politicien n'est pas un membre d'un Exécutif s'il n'a pas les services qui sont à son écoute, qui le conseille, qui l'aide, qui le protège aussi, et bien on n'arrive pas à tenir aussi longtemps. Moi j'ai eu des équipes formidables durant ces seize ans, que ce soit au niveau des collaborateurs, que ce soit au niveau du staff rapproché. Je ne peux que les remercier. J'aurai encore l'occasion de les remercier lors de mon pot de départ la semaine prochaine. Mais il est important en tout cas d'avoir ce personnel, de leur faire confiance aussi. Parce que si on ne fait pas confiance, si on ne délègue pas, et bien on n'arrive pas à avancer tout seul. On ne fait rien en politique. Et puis ça, je crois qu'il faut être clair pour les nouveaux qui arrivent, à qui je souhaite d'ores et déjà en tout cas d'avoir autant de plaisir que j'ai pu avoir durant ces années.

J'aimerais aussi avoir un petit mot pour mon épouse, qui parfois, en rentrant, était peut-être un petit peu sous le joug de ma nervosité. Non parce que quand je rentrais, bien souvent, elle dormait, parce qu'elle savait que j'allais passer encore un petit moment devant la télévision ou devant le frigo. D'ailleurs, l'embonpoint, je l'ai pris quand même aussi au Conseil communal, parce que c'est vrai qu'après certaines séances, et bien ce n'est pas forcément évident de dormir tout de suite, mais je crois que ça valait le coup. Ça valait la chandelle de s'investir pareillement. Maintenant, je pars sous d'autres horizons. Il me reste trois à quatre ans avant d'être en retraite. Et puis j'aimerais les consacrer à ma famille, à mes enfants, à mes petits-enfants. Et puis la chose publique, je vais la suivre, je vais la suivre de plus ou moins près. Mais je ne serai pas un conseiller communal qui va venir expliquer aux nouveaux comment il faut faire. Chacun doit faire sa voie, chacun doit prendre ses options. Et je pense que le nouvel Exécutif et le nouveau Législatif sont suffisamment grands pour trouver des voies seules et en bonne intelligence. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée, des belles vacances d'été et une bonne continuation. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST prend ensuite la parole pour marquer la fin de sa présidence au Législatif : « A peine arrivé qu'il est déjà l'heure de repartir. Une année, cela passe très vite et il est temps pour moi d'achever le mandat de Premier citoyen de la Commune que vous avez eu cœur à me confier.

Présider nos débats aura été non seulement un honneur pour moi, mais également un plaisir ; bien évidemment, tout n'aura guère été de tout repos lors de l'année écoulée, nul n'est parfait et encore moins domptable. Dans ma singularité, j'ai fait de mon mieux pour rendre nos débats aussi fluides et dynamiques que possible et j'espère avoir su faire montre de quelques qualités à vos yeux et à ceux des Vallonnières et des Vallonniers.

Je ne vais pas m'éterniser ce soir, car l'heure avance et je suis persuadé que vous avez toutes et tous très faim. J'aimerais toutefois conclure sur une petite réflexion.

Lors de la dernière année écoulée, j'ai régulièrement fait usage de cette petite clochette pour ouvrir et conclure nos débats. Un détail somme toute assez insignifiant au premier regard mais en y regardant de plus près, ce n'est pas si anodin.

Le féru d'histoire que je suis n'a guère manqué de remarquer que cette clochette était estampillée de gravures ; d'un côté, les armoiries historiques de Couvet et de l'autre les mots « Offerte au Conseil général par James Berthoud, président 1923 – 1924 ».

Bien que je ne puisse affirmer que TOUS mes prédécesseurs se soient enquis d'en faire usage, force est de constater que cette clochette a rythmé les débats, d'abord à Couvet puis dans l'actuelle commune de Val-de-Travers, pendant 100 ans exactement. Cela remet certaines choses en perspectives :

Lorsque cette clochette a été offerte au Conseil général, siégeaient alors dans cet hémicycle des dizaines de personnes, des élus qui, comme nous toutes et tous ce soir, arboraient différentes couleurs politiques, étaient animées par des idées, des envies, des projets... Toutes ont donné de leur temps, comme nous toutes et tous aujourd'hui, à la faveur de leur commune. Mais toutes les personnes qui siégeaient alors dans cet hémicycle en 1923 et 1924 ne sont aujourd'hui plus de ce monde... Cette clochette est l'unique témoin physique encore présent, lors de nos débats, de ces conseillers généraux et ces conseillers communaux qui débattaient il y a exactement 100 ans, comme nous 100 ans plus tard, et le son de cette dernière est l'unique voix de ce Conseil qui résonne de façon identique à nos oreilles qu'à celles de nos prédécesseurs.

J'y vois là un rappel : un rappel du fait que quelles que soient nos idées, quelles que soient nos professions, nos ambitions, nos motivations... nous ne sommes toutes et tous que de passage, d'un bref passage. Nous héritons d'un pays, d'un canton, d'une commune... cet héritage, imparfait mais pas si mal, nous est transmis et notre devoir est d'en préserver l'essence, imparfaite mais pas si mal, et de la pérenniser pour la léguer ensuite à nos successeurs et à nos descendants, imparfaite mais pas si mal et si possible un petit peu meilleure qu'avant.

Cette clochette désormais séculaire bat le rythme de nos débats comme les secondes battent le rythme de nos existences. Les conseillers généraux d'autrefois ne sont plus là aujourd'hui mais le fruit de leur travail, tout comme cette petite clochette, nous est légué. Et dans 100 ans, on ne peut que l'espérer, un fruit positif de notre travail sera légué aux générations futures ; mais nos individualités, elles, n'y survivront pas, comme le veut l'ordre naturel des choses.

Je vous invite à vous rappeler, maintenant et toujours, que dans nos différences, dans nos divergences, dans nos désaccords et dans nos clivages, ce sont nos idées qui s'affrontent, qui parfois s'associent et qui dans cette dynamique nourrissent notre si unique démocratie et façonnent la continuité de cet héritage. Mais qui que nous soyons, quelles que soient nos motivations, nos ambitions, notre verve ou notre fougue, ces choses-là n'ont et n'auront aucune importance car la seule chose qui nous survivra ne sera que la poursuite des idéaux séculaires que nous nous passons d'une génération à l'autre et le fruit de la conjonction de nos idées et de nos actes.

Afin de faire honneur au centième anniversaire de ce petit témoin sonore que je tiens entre les mains et qui m'a inspiré cette réflexion de fin de mandat, j'ai pris l'initiative de faire fondre et graver une nouvelle clochette (dans le canton, bien entendu), qui aura pour vocation de cohabiter avec sa grande sœur et que j'offre aujourd'hui solennellement à notre Conseil général, en hommage à nos institutions.

J'ai ouvert cette séance avec cette clochette centenaire, et c'est avec émotion et sérénité que je la clos avec cette toute jeune clochette. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée, lève la séance à 21h18 et invite tout le monde pour une verrée à la sortie.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Niels Rosselet-Christ

Adrien Pagnier

Motion en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023